

**FILMS ADHESIFS
MONTANT DE PORTE**

Page 1/11

Sans restriction d'utilisation**SOMMAIRE**

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. DEFINITION DES FONCTIONS	2
5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PRODUIT	2
5.1. CONSTITUTION	2
5.2. ASPECT	2
6. CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION DÉCOR	3
7. CARACTÉRISTIQUES DU FILM ADHÉSIVE AVANT POSE	4
8. CARACTÉRISTIQUES DU FILM COLLE SUR SUPPORT PEINT	5
ANNEXE 1 - DEFINITION DES FLUIDES ET CONDITIONS D'ESSAI	6
ANNEXE 2 - POST-BULLAGE DU FILM ADHESIVE	7
ANNEXE 3 - VARIATIONS DIMENSIONNELLES	8
ANNEXE 4 - CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	9
9. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	10
9.1. HISTORIQUE	10
9.2. DOCUMENTS CITÉS	10
9.3. EQUIVALENT À :	10
9.4. CONFORME À :	11
9.5. MOTS CLEFS	11

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges définit les caractéristiques, les essais à effectuer et les exigences auxquels doivent satisfaire les films adhésifs décors pour encadrement de porte, utilisés à l'extérieur de l'habitacle sur la carrosserie.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente norme doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit, suivie de l'indice de la présente norme et le numéro correspondant au mode de fonction défini au paragraphe "définition des fonctions".

Exemple : FILM ADHESIF DECOR POUR MONTANT DE PORTE suivant norme B28 3450 Fonction 175.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

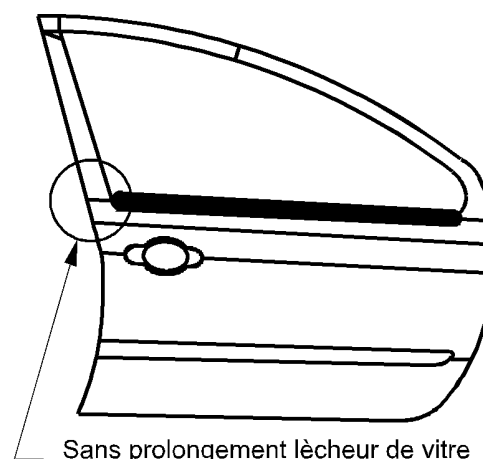
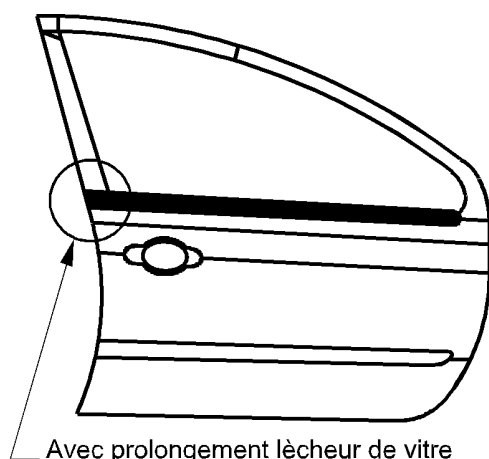
Ces prescriptions sont celles des normes B14 0100, B20 0110 et B74 0100.

En particulier, les livraisons doivent être conformes aux plans et cahiers des charges et pour les caractéristiques non précisées dans ces documents, aux échantillons qui ont été approuvés ; les pièces livrées doivent être exemptes de tout défaut, apparent ou non, susceptible de nuire à la fonction ou à l'aspect ; aucune modification technique même mineure ne doit être apportée par le fournisseur sans l'accord de la Société concernée du Groupe.

4.DEFINITION DES FONCTIONS

Ce tableau a pour but l'orientation du concepteur vers le mode de fonction répondant aux exigences essentielles pour le type de définition qu'il aura retenu.

EMPLACEMENT	TYPE DE CONCEPTION	EXIGENCES ESSENTIELLES			MODE DE FONCTION
		ALLONGEMENT PIECE ACCEPTE	TENUE AU GRAVILLONNAGE	TENUE AU CARBURANT	
Extérieur	Avec prolongement lècheur de vitre	≤ 6 mm	Sans	Sans	175
habitacle	Sans prolongement lècheur de vitre	$\leq 1,5$ mm			176



5.CARACTERISTIQUES GENERALES DU PRODUIT

5.1.CONSTITUTION

Les films adhésifs décors d'encadrement de porte sont constitués d'un matériau support (exemple : feuille de polychlorure de vinyle), teintée dans la masse ou sérigraphiée, et d'un film adhésif acrylique.

5.2.ASPECT

5.2.1 L'aspect du décor adhésif doit être conforme aux indications du plan fonctionnel (lisse ou grené, brillant ou mat) et le motif peut être soit unicolore, soit multicolore.

5.2.2 L'aspect doit être vérifié conformément aux méthodes d'essai du tableau ci-après.

METHODES D'ESSAI	ESSAIS	UNITES	EXIGENCES	
			175	176
D15 1343	Comparaison visuelle des couleurs en cabine à lumière.	Notation	Conforme à l'échantillon approuvé	
D25 5136	Indice colorimétrique - véhicule fini			
	- Classe de sévérité (CS)	Classe		
	- Indice colorimétrique	Indice		
D25 1413	Mesure du brillant spéculaire	-		

FILMS ADHESIFS - MONTANT DE PORTE	B28 3450	3/11
-----------------------------------	----------	------

6. CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION DECOR

METHODES D'ESSAI	ESSAIS	UNITES	EXIGENCES		
			175	176	
	6.1. TENUE A L'EAU				
D27 1571	Cloquage à l'humidité				
	- Durée	h		96	
	- Cloquage	Cotation		0	
	6.2. VIEILLISSEMENT				
D27 1389	Vieillissement artificiel – Gamme n° 2				
D25 1413	- Variation du brillant (1)	%		< 15	
D15 5084	- Variation de teinte	ΔE	≤ 1	≤ 2	≤ 4
	Catégorie de saturation (2)	-	a	b	c
D27 1526	Vieillissement naturel				
	Site : ALES				
	Durée : 12 mois				
D25 1413	- Variation du brillant (1)	%		< 15	
D15 5084	- Variation de teinte	ΔE	$\leq 1,5$	≤ 3	≤ 6
	Catégorie de saturation (2)	-	a	b	c
	6.3. RESISTANCE AUX AGENTS CHIMIQUES				
D27 5144	Tachage				
	Tenue aux :				
	- solvants de nettoyage : essence type F - éthanol	Cotation		≤ 1	
	- produits de protection temporaire	Cotation		0	
	- produits de déprotection (à froid et à chaud)	Cotation		0	
D27 1433	Tenue à l'acide sulfurique dilué	Cotation		≤ 3	
	6.4. RESISTANCE AU FROTTEMENT				
D45 1010	Solidité de la teinte au frottement (3) :				
	- à sec (4)	Indice		Dégradation : 5 Dégorgement ≥ 3	
	- au produit de nettoyage (5)	Indice			
	- à l'éthanol	Indice			
	- à l'heptane	Indice			

(1) Indiquer dans la présentation des résultats, l'angle de mesure du brillant spéculaire.

$$\text{Variation du brillant} = 100 \frac{\text{brillant initial} - \text{brillant final (non lustré)}}{\text{brillant initial}}$$

(2) Catégories de saturation :

a pour $S \leq 7$)

b pour $7 < S \leq 30$)

c pour $S > 30$)

La valeur S étant définie conformément à la méthode d'essai D15 5083.

(3) Pas de fissuration admise.

(4) Pour l'essai à sec, effectuer 50 mouvements de va-et-vient.

(5) Voir Annexe 1.

FILMS ADHESIFS - MONTANT DE PORTE	B28 3450	4/11
-----------------------------------	----------	------

7.CARACTERISTIQUES DU FILM ADHESIVE AVANT POSE

METHODES D'ESSAI	ESSAIS	UNITES	EXIGENCES	
			175	176
D11 1157	7.1. DECOLLEMENT PAPIER PROTECTEUR			
	Pelage à angle plat à 23 C $\pm$ 2 C :			
	- à l'état neuf	N / 40 mm	$\leq 0,4$	
D47 1309	- après vieillissement 1 cycle AF	N / 40 mm	$\leq 0,4$	
D41 5454	7.2. ALLONGEMENT DE LA PIECE			
	- Pour une contrainte de 5 N :			
	- à 20 C $\pm$ 2°C	mm	≤ 6	$\leq 1,5$
	- à 30 C $\pm$ 2 C	mm	≤ 6	$\leq 1,5$
	- Pour une contrainte de 10 N :			
	- à 20 C $\pm$ 2°C	mm	-	$\leq 2,5$
	- à 30 C $\pm$ 2 C	mm	-	$\leq 2,5$
D45 1601	7.3. VOLATILITE DES ADJUVANTS (FILM NON COLLE)			
	24 heures après sortie étuve 100 C $\pm$ 2°C	g/m ²	≤ 10	

Remarque :

- L'adhérence du papier protecteur de l'adhésif doit être suffisamment faible pour ne pas entraîner de détérioration de la face d'aspect du décor adhésif lors de son enlèvement, ni un transfert de l'adhésif. Il doit en être de même du papier applicateur du décor. Des languettes de préhension de ces papiers protecteurs doivent être utilisées.
- Aucun marquage de la face visible admis au droit des sections du papier protecteur.